

**REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES DES  
ACTIONNAIRES**



Les Amis  
de la Terre  
France



RECLAIM  
Finance

## Questions des Amis de la Terre France et de Reclaim Finance à l'assemblée générale annuelle 2020 de Natixis.

### Question 1 / 4 : Pétrole et gaz de schiste

BPCE a financé la production, le transport et l'export de pétrole et de gaz de schiste à hauteur de plus de 3,3 milliards de dollars depuis l'adoption de l'Accord de Paris. Vous êtes en outre côté asset management surexposée au secteur, avec 4,4 milliards de dollars d'investissements détenus dans les entreprises les plus agressives dans le développement des hydrocarbures de schiste. Alors que la valeur de ces entreprises était en chute libre début 2020, violemment frappées par le contre-choc pétrolier, BPCE a même fait le choix d'y investir toujours plus.

La crise que nous traversons a pourtant mis en évidence la vulnérabilité déjà bien connue du secteur du pétrole et du gaz de schiste, qui concentre tous les risques.

- Les pétrole et gaz de schiste sont un pari hautement risqué financièrement, car en incapacité chronique de créer des bénéficiaires. Les entreprises spécialisées dans la production de pétrole et de gaz de schiste n'ont pas une seule année depuis dix ans généré de flux de trésorerie net – *free cash flows* – positif.

- Le pétrole et le gaz de schiste sont en outre une menace majeure pour le climat. Limiter le réchauffement climatique à + 1,5 °C ne laisse la place à aucun nouveau projet d'exploitation d'énergies fossiles. Au contraire, 60% de l'expansion mondiale de pétrole et de gaz d'ici 2030 est prévue aux Etats-Unis et repose sur quasi exclusivement le pétrole et le gaz de schiste, soit 4 fois plus que la croissance prévue au Canada et 7 fois plus qu'en Arabie saoudite.

- Ce secteur est finalement la cause de contaminations irréversibles de l'environnement et de problèmes sanitaires pour les populations forcées d'y être exposées. L'exploitation du pétrole et du gaz de schiste a pour cela été banni dès 2011 en France, il doit être de même banni du portefeuille de Rothschild & Co.

⇒ **Pourquoi avez-vous fait le choix d'accroître vos investissements dans les entreprises de pétrole et de gaz de schiste entre le 1er janvier et les 20 mars 2020, alors que celles-ci connaissent une forte dépréciation de leurs valeurs ?**

⇒ **Vous engagez-vous à prendre acte des risques que représentent l'exposition de vos portefeuilles de financements et d'investissements aux pétrole et gaz de schiste, pour votre banque elle-même, pour vos actionnaires et pour le climat, et à vous désengager de ce secteur, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur ?**

### Question 2 / 4 : Développement gazier au Mozambique

Natixis est actuellement engagé dans un nouveau projet d'exportation gazier d'ENI au large de la région de Cabo Delgado au nord du Mozambique, Coral South FNLG. Deux gros autres projets sont également prévus onshore, Mozambique LNG dont Total est le sponsor, et Rovuma LNG dont ENI est le sponsor.

Les graves impacts liés à ces développements gaziers ont été portés à plusieurs reprises à votre attention au cours des deux dernières années. La gravité de la situation s'est accélérée au cours des dernières semaines. La région est le terrain d'attaques et de massacres orchestrés par des groupes djihadistes, dont le développement n'est pas sans avoir avec les inégalités générées par la découverte d'immenses réserves de gaz. L'insécurité atteint des niveaux peu connus précédemment, avec des centaines de morts à déplorer et des milliers de déplacés. Des remontées du terrain pointent notamment du doigt que la présence militaire impacte le processus de relocalisation des communautés déplacées : contrairement à ce qu'a promis Anadarko, puis Total, il n'y a pas assez de terres disponibles pour les populations déplacées. En effet, au-delà de la présence militaire qui grappille des terres, toutes les entreprises de services veulent se rapprocher au plus près d'Alfundi où opèrent Total et ExxonMobil car c'est la zone la mieux protégée par l'armée mozambicaine. Beaucoup de communautés dépendantes de la pêche se retrouvent également sans moyen d'accès à la mer, les routes étant fermées, et donc privées de tout moyen de subsistance.

Natixis pourrait être rendu co-responsable de tels impacts humains et sociaux, en plus des impacts climatiques et environnementaux de tels projets. Par ailleurs, la situation sécuritaire actuelle pose la

question de l'avenir même de ces projets et plus largement de l'exploitation de ces nouvelles ressources gazières.

⇒ **Avez-vous pris en compte ces dynamiques de militarisation dans votre évaluation de ces projets et de vos financements, et avez-vous réévalué ces projets à l'aune de la forte déstabilisation de la région ?**

⇒ **Le gouvernement mozambicain au pouvoir étant impliqué dans le scandale de contraction de dettes cachées qui a éclaté en 2016, quelles mesures anti-corruption avez-vous mis en œuvre pour vos soutiens aux projets gaziers mozambicains ?**

Natixis a joué un rôle particulier dans le financement du projet Coral South FLNG, en tant qu'agent auprès des agences de crédit à l'exportation et d'arrangeur pour un financement direct de 4,7 milliards de dollars bénéficiant d'une couverture crédit export.

⇒ **Pouvez-vous expliquer en quoi a consisté ce rôle, notamment vis-à-vis de Bpifrance qui a fourni garantie pour le compte de l'Etat français ?**

⇒ **Accordez-vous ou comptez-vous accorder des financements ou autres services financiers aux projets Mozambique LNG et Rovuma LNG ?**

⇒ **Pouvez-vous nous dire si ces financements, existants ou potentiels, à Mozambique LNG et Rovuma LNG seront garantis par Bpifrance pour le compte de l'Etat français ?**

⇒ **Vous engagez-vous au regard de ces risques à suspendre tout service financier aux projets liés à l'exploration, l'exploitation et l'exportation des réserves gazières mozambicaines ?**

#### **Question 3 / 4 Charbon**

Le gouvernement et les fédérations professionnelles de la Place financière de Paris ont appelé en juillet 2019 l'ensemble des acteurs financiers français à se doter d'ici mi 2020 d'une stratégie de sortie du charbon. Cette échéance est dans à peine un peu plus d'un mois, mais Natixis, à l'inverse de certains autres grands banques, assureurs et investisseurs, n'a pas à ce jour pris des engagements de sortie du charbon compatibles avec le respect des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Au contraire de Crédit Agricole, de Crédit Mutuel ou d'AXA, BPCE n'a pas acté la mesure la plus évidente et importante d'exclure de tous ses soutiens financiers toutes les entreprises prévoyant encore aujourd'hui de se développer dans le charbon. Votre groupe n'a pas non plus adopté de calendrier de sortie du charbon, ni explicité les mesures mises en oeuvre pour assurer son alignement à un tel calendrier.

⇒ **Allez-vous à très court terme revoir vos engagements charbon pour vous aligner sur les meilleures pratiques du secteur financier et sur l'Accord de Paris ?**

⇒ **Vous engagez-vous à exclure de tous soutiens financiers les entreprises qui ont encore aujourd'hui des plans de développement dans le charbon, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et quel que soit leur exposition au secteur ?**

⇒ **Vous engagez-vous sur un calendrier de sortie du charbon, d'ici 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 au plus tard dans le reste du monde ?**

⇒ **Allez-vous conditionner la continuité de vos soutiens aux entreprises à leur publication d'ici 2021 d'un plan de fermeture, et non de revente, de l'ensemble de leurs actifs charbon, selon le ce même calendrier ?**

#### **Question 4 / 4: Résolution Total**

Avec 1,9 milliards d'investissements détenus et 293 millions de dollars de financements au groupe Total ces deux dernières années, le groupe BPCE a une responsabilité majeure dans les activités de la major pétrolière et dans ses impacts, sur les populations locales et sur le climat.

Prenant acte de leurs propres responsabilités en tant qu'actionnaire du groupe Total, 11 investisseurs ont récemment déposé une résolution climat en vue de l'Assemblée générale de Total. Cette résolution demande une modification des statuts du groupe et vise à pousser Total à adopter des engagements de décarbonation en valeur absolue de ses activités.

Si adoptée, cette résolution nécessitera des profonds changements dans la stratégie du groupe. Afin de contrer ce projet, la direction actuelle de Total a fait mine de prendre les devants et a annoncé des mesures en matière climatique. Certaines ne sont pas nouvelles mais datent d'il y a plusieurs mois voire années. D'autres, notamment l'engagement d'atteindre la neutralité carbone pour le scope 1 et

2 au niveau international et pour le scope 3 en Europe sont nouvelles. Mais elles sont d'une part insuffisantes pour mettre le groupe sur une trajectoire 1,5 ou 2 °C. D'autre part, leur horizon est de long terme et rien n'est dit sur la manière d'y arriver. En d'autres termes, la direction de Total s'engage sur des objectifs que ces successeurs devront atteindre sans rien changer des activités prévues pour les prochaines années. Cette stratégie revient à condamner le groupe et les intérêts sur

le moyen et long terme de ses actionnaires dont fait partie BPCE Les résultats plus que médiocres annoncés par Total pour le premier trimestre ne montrent pas autre chose.

Certains investisseurs comme BNP Paribas ont fait le choix de l'aveuglement et se sont liés à la mascarade de Total. Nous espérons que BPCE ne fera pas ce choix mais au contraire fera le choix de la cohérence.

⇒ **Pour construire le monde d'après et tenir les objectifs climatiques du groupe Crédit Agricole, pouvez-vous vous engager à voter en faveur de la résolution climat déposée par 11 investisseurs ?**

## **QUESTION 1 : PETROLE ET GAZ DE SCHISTE**

***La crise que nous traversons a mis en évidence la vulnérabilité du secteur du pétrole et du gaz de schiste, qui concentre tous les risques. Le pétrole et le gaz de schiste sont en outre une menace majeure pour le climat et ce secteur est la cause de contaminations irréversibles de l'environnement.***

***1.1) Pourquoi avez-vous fait le choix d'accroître vos investissements dans les entreprises de pétrole et de gaz de schiste entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 20 mars 2020, alors que celles-ci connaissent une forte dépréciation de leurs valeurs ?***

***Vous engagez-vous à prendre acte des risques que représentent l'exposition de vos portefeuilles de financements et d'investissements aux pétrole et gaz de schiste, pour votre banque elle-même, pour vos actionnaires et pour le climat, et à vous désengager de ce secteur, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur ?***

### **Réponse du conseil d'administration de Natixis :**

Aucun élément ne nous permet de corroborer un accroissement des investissements des sociétés de gestion d'actifs entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 20 mars 2020.

Sur le fond, dès 2017, Natixis avait décidé de cesser les financements de projets dédiés et les financements d'entreprises actives dans les sables bitumineux et les pétroles lourds. Aujourd'hui, Natixis complète sa politique en étendant son engagement aux projets dédiés et aux entreprises actives dans l'exploration et la production de pétrole et de gaz de schiste.

Natixis ne financera plus les projets d'exploration et de production de pétrole et de gaz de schiste, où que ce soit dans le monde. Natixis s'engage également à ne plus financer les sociétés dont l'activité repose à plus de 25 % sur l'exploration et la production de pétrole et de gaz de schiste.

Cet engagement fait l'objet d'un communiqué de presse publié le 18 mai 2020.

## **QUESTION 2 : DEVELOPPEMENT GAZIER AU MOZAMBIQUE**

***Natixis est actuellement engagée dans un nouveau projet d'exportation gazier d'ENI au nord du Mozambique, Coral South FNLG.***

***La région est le terrain d'attaques et de massacres orchestrés par des groupes djihadistes et des remontées du terrain pointent notamment du***

***doigt que la présence militaire impacte le processus de relocalisation des communautés déplacées. Beaucoup de communautés dépendantes de la pêche se retrouvent également sans moyen d'accès à la mer, les routes étant fermées. Ces impacts humains et sociaux s'ajoutent aux impacts climatiques de ce type de projet.***

**2.1) Avez-vous pris en compte ces dynamiques de militarisation dans votre évaluation de ces projets et de vos financements, et avez-vous réévalué ces projets à l'aune de la forte déstabilisation de la région ?**

**Réponse du conseil d'administration de Natixis :**

a) A titre liminaire, Natixis rappelle :

- qu'elle est engagée dans le financement de la transition énergétique. Comme l'indique l'Agence Internationale pour l'Energie (AIE), le gaz, qui émet 40 % de CO2 de moins que le charbon, est une énergie indispensable à la transition vers les énergies renouvelables.
- Natixis poursuivra donc son soutien à cette industrie de manière très sélective en veillant à la gestion des risques environnementaux et sociaux et en favorisant les acteurs proactifs dans la gestion de la transition énergétique.
- Par ailleurs la technologie LNG, bien que consommatrice d'énergie pour la liquéfaction, est le procédé le plus efficace et le plus sûr pour transporter cette ressource énergétique sur de grandes distances, et offrir une alternative aux réseaux de pipelines et au transport terrestre. L'usage du LNG est en outre la solution préconisée par l'Organisation Maritime Internationale pour réduire les émissions de carbone et de sulfure issues du transport maritime.

b) De manière générale, Natixis suit de près l'évolution géopolitique des pays où sont localisés les projets. Comme prêteur dans le projet Coral South, elle est régulièrement informée de la situation du pays et de la montée des mouvements islamistes constatée depuis le lancement de l'opération.

S'agissant de Coral South, il s'agit d'un projet de FNLG offshore, qui par conséquent ne soulève pas de problématique de relocalisation de populations déplacées. L'analyse des impacts du projet sur les parties prenantes (dont les pêcheurs) a fait l'objet d'une due diligence complète et détaillée, s'agissant notamment de la consultation des communautés, des droits humains et de la sécurité en mer. Sur ce dernier point, des forces d'intervention maritime ont été mises en place afin de lutter contre la piraterie.

Les bonnes pratiques et les standards internationaux tels que ceux de l'International Finance Corporation, les Voluntary Principles on Security and Human Rights, ont été pris en compte dans l'évaluation du projet.

**2.2) Le gouvernement mozambicain au pouvoir étant impliqué dans le scandale de contraction de dettes cachées qui a éclaté en 2016, quelles mesures anti-corruption avez-vous mises en œuvre pour vos soutiens aux projets gaziers mozambicains ?**

**Réponse du conseil d'administration de Natixis :**

Natixis – et en particulier le Département de la Conformité – évalue les risques associés à la corruption, au terrorisme et à l'anti-blanchiment. S'agissant du risque de corruption, un questionnaire détaillé contribue à l'analyse et un suivi régulier est assuré. Des critères d'appréciation permettent d'évaluer chacun de ces risques, et de refuser une opération lorsqu'elle est jugée non conforme.

L'affaire mentionnée dans la question posée ne concerne pas Coral South, mais elle est bien connue des équipes de Natixis.

**2.3) Natixis a joué un rôle particulier dans le financement du projet Coral South FLNG, en tant qu'agent auprès des agences de crédit à l'exportation et d'arrangeur pour un financement direct de 4,7 milliards de dollars bénéficiant d'une couverture crédit export.**

**Pouvez-vous expliquer en quoi a consisté ce rôle, notamment vis-à-vis de Bpi France qui a fourni la garantie pour le compte de l'Etat français ?**

**Réponse du conseil d'administration de Natixis :**

Natixis n'a pas de rôle vis-à-vis de Bpi France dans Coral South FLNG.

Natixis est agent auprès de l'assureur-crédit SACE (rôle essentiellement administratif auprès de Sace). Natixis n'est pas Agent Global des facilités, et par conséquent n'est pas chargée de la gestion directe du projet avec l'emprunteur et les parties impliquées dans le financement (consultants inclus). Elle assure un rôle d'agent auprès de l'assureur-crédit SACE.

**2.4) Pouvez-vous nous dire si ces financements, existants ou potentiels, à Mozambique LNG et Rovuma LNG seront garantis par Bpi France pour le compte de l'Etat français ?**

**Réponse du conseil d'administration de Natixis :**

Nous n'avons pas d'informations particulières sur ce sujet

**2.5) Accordez-vous ou comptez-vous accorder des financements ou autres services financiers aux projets Mozambique LNG et Rovuma LNG ?**

**Vous engagez-vous au regard de ces risques à suspendre tout service financier aux projets liés à l'exploration, l'exploitation et l'exportation des réserves gazières mozambicaines ?**

### **Réponse du conseil d'administration de Natixis :**

Natixis n'est pas engagée sur les projets mentionnés. En toute hypothèse, elle demeurera très vigilante dans la prise en compte de la situation locale aux plans géopolitique, sécuritaire, environnemental et social.

### **QUESTION 3 : CHARBON**

**3.1) Allez-vous à très court terme revoir vos engagements charbon pour vous aligner sur les meilleurs pratiques du secteur financier et sur l'Accord de Paris**

**3.2) Vous engagez-vous à exclure de tous soutiens financiers les entreprises qui ont encore aujourd'hui des plans de développement dans le charbon, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et quel que soit leur exposition au secteur ?**

**3.3) Vous engagez-vous sur un calendrier de sortie du charbon, d'ici 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE, et d'ici 2040 au plus tard dans le reste du monde**

**3.4) Allez-vous conditionner la continuité de vos soutiens aux entreprises à leur publication d'ici 2021 d'un plan de fermeture, et non de revente, de l'ensemble de leurs actifs charbon, selon ce même calendrier ?**

### **Réponse du conseil d'administration de Natixis :**

Natixis participe activement aux différents travaux de place destinés à promouvoir et à construire les méthodologies nécessaires à la mise en œuvre des recommandations du Gouvernement.

Après avoir cessé, dès octobre 2015, tout financement dédié à l'industrie du charbon thermique et un an après avoir abaissé à 25 % le seuil d'activité charbon applicable au financement des entreprises du charbon thermique dans le monde entier, Natixis a annoncé le 18 mai 2020 prendre l'engagement de sortir définitivement du secteur du charbon. Ainsi, dès à présent, Natixis ne soutient plus les développeurs de nouvelles capacités de charbon thermique, et sortira complètement du charbon thermique en 2030 pour les pays de l'UE et de l'OCDE et 2040 dans le reste du monde.

Pour atteindre ce calendrier de sortie totale du charbon thermique, qui est cohérent avec le Scénario Développement Durable (SDS) de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), Natixis renforcera son dialogue avec ses clients, notamment énergéticiens, pour analyser dans quelle mesure leur mix d'activité est compatible avec les engagements de la banque par géographie. La banque sera ainsi amenée à cesser les relations avec les clients qui développeraient de nouvelles capacités significatives liées au charbon thermique.

Cet engagement, applicable dès à présent, fera l'objet d'une politique détaillée qui sera communiquée à l'automne 2020.

Il fait l'objet d'un communiqué de presse publié le 18 mai 2020.

#### **QUESTION 4 : RESOLUTION TOTAL**

***Avec 1,9 milliard d'investissements détenus et 293 millions de dollars de financements au groupe Total ces deux dernières années, le groupe BPCE a une responsabilité majeure dans les activités de cette major pétrolière.***

***Prenant acte de leurs propres responsabilités en tant qu'actionnaire du groupe Total, 11 investisseurs ont récemment déposé une résolution climat en vue de l'Assemblée générale de Total. Cette résolution demande une modification des statuts du groupe et vise à pousser Total à adopter des engagements de décarbonation en valeur absolue de ses activités.***

***Pour construire le monde d'après et tenir les objectifs climatiques du groupe BPCE, pouvez-vous vous engager à voter en faveur de la résolution climat déposée par 11 investisseurs ?***

#### **Réponse du conseil d'administration de Natixis :**

Le groupe BPCE et Natixis font de la lutte contre le réchauffement climatique une priorité stratégique. Nos entreprises ont pour objectif d'accompagner la transition de nos clients en leur apportant des conseils et des solutions de financement innovants permettant de la réaliser. Par exemple avec les clients énergéticiens, 90% des financements de projets électriques arrangés cette année par Natixis sont des projets d'énergies renouvelables.

S'agissant de Total, le groupe BPCE/Natixis porte la quasi-totalité des investissements évoqués au travers de son activité de gestion d'actifs pour compte de tiers. Natixis comprend plus de 20 affiliés à l'intérieur de Natixis Investment Manager (NIM), son pôle de gestion d'actif. Chaque affilié dispose d'une indépendance dans sa politique de gestion en conformité avec les obligations fiduciaires vis-à-vis de ses clients investisseurs.

La plupart des affiliés de gestion d'actifs mènent une politique active de dialogue avec les entreprises dans lesquelles les portefeuilles sont investis. En particulier, plusieurs affiliés discutent avec la société Total sur la manière dont elle contribue à la lutte contre le réchauffement climatique et encouragent la transparence sur les objectifs d'émission à court et moyen terme. Nous avons cependant pour politique de ne pas nous exprimer au sujet de résolutions spécifiques.



Charenton-le-Pont le 14 mai 2020

Monsieur Laurent MIGNON  
Président de NATXIS  
30, rue Pierre Mendès France  
75013 Paris

Lettre AR n° 1A1666338386 2

Objet :

- Demande de paiement de trente-et-un centimes d'euro de dividende prévu à l'assemblée générale du 20 mai 2020
- Renonciation à la recommandation de la BCE, de la suppression des versements des dividendes.

Monsieur le Président,

Je m'empresse de vous confirmer que je n'ai pas reçu les documents :

- la convocation de l'assemblée générale avec son ordre du jour accompagné de ses documents annexes
- les pouvoirs de vote malgré le huis-clos
- la brochure complète URD 2019.

Par ailleurs, je m'interroge sur huit points motivés ci-dessous en sollicitant votre haute bienveillance décisionnelle pour la défense de votre fidèle actionnariat.

Motifs :

1. Défendre votre actionnariat dont je suis titulaire de 10770 actions selon attestations ci-jointes dont une adressée ce jour à votre secrétariat par Easy Bourse à l'aimable attention de Madame MEHLERE
2. Fléchir nos investisseurs institutionnels, au regard de la modicité du dividende de 31 centimes après amputation de 60,25% sur le total des sommes versées au titre des dividendes de l'année précédente, en votant pour le paiement à cent pour cent.
3. De ne pas respecter "la recommandation" de la BCE à l'adresse des banques de ne pas verser les dividendes de 2019 au moins jusqu' 'au 1<sup>er</sup> octobre 2020 (communiqué de la BCE du 27 mars 2020), qui ne m'apparaît pas comme exécutoire.
4. De ne pas risquer comme en 2008 (crise des sub-primes) de perdre la quasi-totalité de notre capitalisation émise à plus de 19€ par action, ayant débouché sur le licenciement de M. FERRERO pour faute professionnelle et en séance lors d'une assemblée générale de cette époque, à laquelle j'étais présent.
5. De vérifier les critères de justice, à appliquer auprès de l'Union Européenne (CJUE) ainsi qu'auprès de la BCE en 2018 et achats non sélectifs "Contestation de la BUNDESBANK et respects des traités", en appel aujourd'hui pour une période de trois mois afin de permettre à la BCE de justifier sa position.
6. Obligation selon l'éthique bancaire, de verser la totalité des dividendes à ses actionnaires afin d'éviter l'éventualité d'une plainte pour détournement fallacieux des sommes dont ils sont propriétaires.
7. De ne pas reporter au-delà du 31 septembre 2020 le paiement de toute ou partie des dividendes. Dans ce cas, il y aurait un non-respect des directives d'AMF si ces dividendes n'étaient versés avant le 31 septembre 2020 (pour exercice 2019)
8. D'éviter que l'actionnariat soit soumis "in fine" à une double imposition irrecevable en droit, dénoncé par la jurisprudence, à la fois par des impôts citoyen sur de l'argent publique, dans une procédure contestée contre la BCE en Allemagne et les traités, avec le non-paiement de toute ou partie de notre dividende de 31 centimes. En effet, la recommandation de la BCE ne devrait pas être exécutoire pour le système bancaire français.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur Laurent Mignon, l'expression de toute ma déférente considération.

Bernard Wermelinger

## QUESTIONS DE M. WERMELINGER

**Je n'ai pas reçu les documents relatifs à l'assemblée générale.**

**Par ailleurs, je demande que la société verse aux actionnaires le dividende de 31 centimes d'euro initialement prévu et ne suive pas la recommandation de la Banque Centrale Européenne sur la suppression des dividendes, qui n'est pas exécutoire.**

### **Réponse du conseil d'administration de Natixis**

Nous regrettons que vous n'ayez pas reçu la documentation relative à l'assemblée générale. Il est probable que celle-ci ne vous soit par encore parvenue en raison des difficultés d'acheminement que connaît La Poste avec la crise sanitaire actuelle. La documentation a été adressée aux actionnaires dans les délais impartis par courrier comme chaque année, et elle était également disponible sur le site internet de Natixis.

S'agissant des dividendes, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 31 mars 2020, a décidé de ne plus proposer de distribution de dividendes à l'assemblée générale des actionnaires de Natixis de ce jour. Cette décision, certes conforme aux recommandations de la Banque Centrale Européenne du 27 mars 2020, a été prise par le conseil d'administration au regard des incertitudes liées à l'impact financier de la pandémie Covid-19. Les principaux Groupes bancaires français ont pris des décisions analogues (notamment BNP Paribas, Société Générale et Crédit Agricole).

Pour mémoire, l'assemblée générale est seule souveraine pour décider de l'affectation du résultat. L'absence de versement d'un dividende ne peut pas être assimilée à une forme d'imposition des actionnaires, comme vous le soutenez. Au cas d'espèce, il a été proposé que l'intégralité du bénéfice distribuable au titre de l'exercice 2019 soit porté au poste « report à nouveau » qui est l'un des postes de capitaux propres. Cette affectation viendrait donc renforcer les fonds propres de Natixis et indirectement la valeur de l'action Natixis.

Enfin, s'agissant de vos autres préoccupations, il n'appartient pas à Natixis de commenter les politiques fiscales, la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne ou les contentieux pouvant impliquer cette dernière.